

Direction Générale des Services / Direction de l'Urbanisme

Direction de l'Urbanisme

REF : DU2010015

Signataire : AS

OBJET : approbation de la modification du POS concernant le secteur UPM Saint-Denis / Canal et le secteur plan masse (ilôt Crevecoeur/Schaeffer)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-13 et R. 123-19 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 décembre 1979 approuvant le Plan d'Occupation des Sols ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2000 approuvant la révision partielle ;

Vu le projet de modification du secteur Saint-Denis/Canal et du secteur plan masse (ilôt Crèvecoeur / Schaeffer) ;

Vu l'ordonnance du tribunal administratif de Cergy Pontoise en date du 8 mars 2010 désignant le commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 16 mars 2010 prescrivant l'enquête publique préalable à l'approbation de la modification du P.O.S ;

Vu le dossier d'enquête publique ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 12 avril 2010 au 18 mai 2010 inclus ;

Considérant que les personnes consultées dans le cadre de la procédure n'ont pas émis de remarque particulière ;

Considérant qu'aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête prévu à cet effet ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE de la modification simplifiée du POS portant les projets du secteur Saint-Denis/Canal et du secteur plan masse (îlot Crèvecoeur / Schaeffer)

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Pour le Maire

L'adjoint délégué